



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Condamnés en matière criminelle en situation de récidive et de réitération

Question écrite n° 33153

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur le nombre définitif de condamnés en matière criminelle en situation de récidive et en situation de réitération en 2018 et en 2019 et la part que cela représente sur l'ensemble des condamnations en matière criminelle.

Texte de la réponse

Les données les plus récentes du casier judiciaire national portent sur 2018 et sont encore provisoires [1]. En 2018, 2 228 individus ont été condamnés pour crimes, dont 206 étaient en situation de récidive légale. Le taux de récidivistes légaux parmi les condamnés pour crimes en 2018 est donc de 9,2 %. Tableau 1 : Taux de récidivistes [2] parmi l'ensemble des condamnés en 2018 pour des crimes

Nombre de condamnés pour crimes	2 228	
Nombre de condamnés en situation de récidive légale	206	9,2 %

Champ : France métropolitaine et départements d'outre-mer Source : Ministère de la justice - SG/SDSE - Exploitation statistique du casier judiciaire national [1] En raison notamment des retards de saisie liés à la crise sanitaire, les données collectées en 2020 sur les condamnations sont incomplètes et ne permettent pas de produire les estimations 2018 définitives et 2019 provisoires. [2] Le taux de réitérants n'est pas disponible pour les crimes.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33153

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : [Justice](#)

Ministère attributaire : [Justice](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 octobre 2020](#), page 7207

Réponse publiée au JO le : [8 décembre 2020](#), page 9021